

## Séance du 13 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 11

Date de convocation : 08 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize juin à 9 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CLAUDE Philippe, Maire.

**Etaient présents** : les conseillers en exercice : MANGENOT Catherine, BOUR Luc, REILHAC Jenny, QUIGNARD Virginie, BECKER Pascale, MANGENOT Jean-Luc, PESNEAU Jimmy.

**Absent(s) excusé(s)** : BECKER Didier donne pouvoir à CLAUDE Philippe, LANGUET Alexandra donne pouvoir à BECKER Pascale, LEROGNON Christophe donne pouvoir à MANGENOT Jean-Luc.

BECKER Pascale a été élue secrétaire.

### Objet des délibérations :

N° 2026/009/001

#### CEREMONIE ET PRESENT EN L'HONNEUR DU MAIRE SORTANT

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 02 juin 2020 concernant les dépenses imputées à l'article 623 « Fêtes et cérémonies » pour les frais liés à des manifestations bien spécifiques.  
Il propose au Conseil Municipal d'intégrer toutes les dépenses liées à la cérémonie en l'honneur de Marie-France SIRON à cet article et de se prononcer sur le montant de la participation de la commune pour son voyage auprès de l'agence de voyages de Auchan Beauvais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **décide** de :

- imputer toutes les dépenses afférentes à la cérémonie en l'honneur de Marie-France SIRON, Maire sortant, à l'article 623 « Fêtes et cérémonies »,
- verser une participation de 500 € à l'agence de voyage de Auchan Beauvais
- modifier le budget primitif de la commune de la façon suivante :
  - o Section de fonctionnement :
    - Entretien et réparation sur bâtiments publics :
      - compte 615221.....- 1 500 €
      - Publicité, publications, relations publiques
      - compte 623.....+ 1 500 €

N° 2026/009/002

#### DENOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC « Square Marie-France SIRON »

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences du Conseil Municipal ;

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination des voies, places et espaces publics communaux ;

**Considérant** la volonté de la commune de rendre hommage à Marie-France SIRON qui a œuvré pour le bien de la commune en tant que Maire pendant 25 ans, dont l'engagement, l'action et l'attachement à la vie locale ont marqué durablement la commune et ses habitants ;

**Considérant** que Marie-France SIRON a contribué, par son implication et son dévouement durant 48 années élue au Conseil Municipal, au développement et au rayonnement de la commune ;

**Considérant** qu'il apparaît opportun de perpétuer sa mémoire en attribuant son nom à l'espace public situé au lavoir rue de la Fontaine ;

## Séance du 13 juin 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de :

- Nommer l'espace public situé au lavoir rue de la Fontaine : « **Square Marie-France SIRON** »
- Mettre en place la signalétique correspondante.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de toutes les formalités administratives qui en découlent.

Le Maire,  
Philippe CLAUDE

